



Schweizerischer Bankpersonalverband
Association suisse des employés de banque
Associazione svizzera degli impiegati di banca

ASEB AD 2021, Lugano, 10 septembre 2021

103e Assemblée des délégué.e.s de l'Association suisse des employés de banque

La 103e Assemblée nationale des délégué.e.s de l'Association suisse des employés de banque (ASEB) s'est tenue vendredi 10 septembre 2021 à Lugano, pour la deuxième fois au Tessin.

Après les formalités statutaires, les délégué.e.s ont discuté étroitement le développement du marché de travail dans le secteur.

Les délégué.e.s se montraient d'accord avec les résultats d'une enquête que l'ASEB avait réalisée en printemps 2021 sur les sujets des négociations sur le renouvellement de la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB). Les sujets qui préoccupent davantage les employé.e.s dans le secteur financier sont l'employabilité, les nouvelles formes de travail comme le « flex-work » ou le télétravail, bien que la politique salariale, bonus et allocations familiales y inclus. L'ASEB avait donné le mandat pour une étude « Place financière et le monde du travail 2030 » à la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW). Cette étude va démontrer les chances et risques psychologiques pour les employé.e.s qui sont lié.e.s aux développements actuels de l'organisation du travail dans les banques. Les résultats nous permettront de tirer des conclusions pour l'aménagement futur des conditions de travail.

Les délégué.e.s de l'ASEB ont discuté, ensemble avec les nouvelles directrices Natalia Ferrara et Anne-Wienke Palm, le président de l'ASEB Michael von Felten, et avec le soutien de deux psychologues de travail de la FHNW, le positionnement et les sujets principaux pour les négociations de renouvellement de la CPB, le contrat collectif du secteur bancaire*.

La juriste Natalia Ferrara qui sera en tête de la délégation de négociation de l'ASEB a souligné la signifiante du partenariat social et l'importance de chercher des solutions communes, au-delà des situations de crise. Les restructurations permanentes dans le secteur financier nécessitent un focus sur l'employabilité, des possibilités de formation continue et de recyclage. Le contrat collectif actuellement en vigueur auquel les banques se soumettent encore volontairement, doit être étendu et renforcé dans divers domaines.

Le comité de l'ASEB va alors élaborer un paquet de revendications que la délégation mettra sur la table de négociation en 2022. Notre but est de créer, en collaboration avec les partenaires sociaux, un contrat collectif qui correspondra aux conditions changeantes du secteur.

*La CPB est la convention collective de travail du secteur financier. Environ 50 banques, réunissant près de 80'000 collaborateurs y sont soumises. En plus de diverses dispositions du droit du travail (temps de travail, vacances et congés, salaire, dispositions relatives aux licenciements, etc.), la CPB régleme également les possibilités de participation des employé.e.s, des commissions du personnel et des partenaires sociaux ainsi que les mesures en cas de fusions et de restructurations.